

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mil vingt-cinq le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 03 avril 2025

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, CLEDIERE, NOEL, BOUDRIE, MARLINGE, MOUSNIER, VERDEYME, VILLATOUX, MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, FOURCHES, MANCI,

Absents excusés :

Mme POUGET (procuration à M. FOURCHES)
M. ORLIANGES (procuration à Mme CERTAIN)
M. SAGE (procuration à Mme CROUZETTE)
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : MME VILLATOUX

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réfection des trottoirs de la route du Puy pinson.

Elle précise qu'un devis de la société Eiffage route a été reçu d'un montant de 26 150€ HT (31 180€TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés:

- Valide le projet de réfection des trottoirs route du puy pinson
- Autorise Mme le Maire à valider le devis d'Eiffage route, d'un montant de 26 150€ HT.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**

Délibération N° 025-2025

REFECTION
TROTTOIRS ROUTE DU
PUY PINSON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20250408-D025-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025